



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 2 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Catherine CHEREAU, Jean-Claude HERMAIZE, Nicolas GUYOT, Cécile GILLARD, Philippe CALVEZ, Jocelyne MANCEL, Marylène GUILLEMOT, Aline MAUGEAIS, Sylvie BOUDIER, Sylvie DURAND, Florent Désiré NADALI, Nadège GUIBERT, Laura CLEMENT, Joël GICQUEL.

Absents excusés : Nicolas TESSIER (donne pouvoir à Valérie AVENEL), Richard RICOU.

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUYOT.

Date de la convocation : 23 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 18

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 19

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 4 avril 2024.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – Rajout d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour :

- Budget Commune – Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

3 – Réaménagement de l'ancienne poste et extension pour salle de convivialité – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 4 avril 2024, le Conseil municipal a validé le document programme établi par le CAUE pour le réaménagement de l'ancienne poste et extension pour une salle de convivialité à partir des besoins recueillis auprès des associations.

Il est rappelé que ce projet est inscrit dans le Plan pluriannuel des investissements programmés sur le mandat 2020-2026, et que ce bâtiment est répertorié au Plan Local d'Urbanisme comme édifice remarquable à préserver.

Le programme comprend les éléments suivants :

Sur la partie existante :

- Espace modulable :
 - o 1 espace de convivialité
 - o 1 espace de travail partagé pour 3 postes de travail (exemple d'aménagement)
- Besoins associatifs :
 - o 1 espace convivial/réunion pour 15 personnes avec affichage mutualisé pour les associations
 - o 4 emplacements réseaux pour du travail administratif ponctuel (accès Internet + photocopieur partagé à étudier)
 - o Boîtes aux lettres
 - o Affichage extérieur pour la communication avec le public
 - o Stockage

Sur la partie extension :

- 1 salle de convivialité / lieu de réception pour 100 personnes debout
- Stockage
- Un lien à créer avec la bibliothèque intercommunale

Sur l'ensemble, remplacement du système de chauffage (actuellement au fioul) de l'ensemble mutualisé avec la Mairie.

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (article R 2121-5 à R 2121-9).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le lancement et la réalisation du projet de réaménagement de l'ancienne poste et extension pour une salle de convivialité,

D'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (article R 2121-5 à R 2121-9),

D'autoriser Madame Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

Et de donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4 – Aménagement de l'aire de jeux du jardin du Magnolia – Résultat de la consultation d'entreprises et choix du projet

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission « Affaires sociales, intergénération, citoyenneté, gestion des espaces partagés » a engagé un projet d'aménagement global d'espaces de jeux partagés dans la commune sur 4 secteurs identifiés. Le projet est programmé sur 4 ans.

L'objet de la consultation est la troisième étape du projet à savoir l'aménagement d'un espace de loisirs dédié aux petits (0 – 6 ans) au jardin du Magnolia.

La proposition doit prendre en compte l'environnement dans lequel elle doit parfaitement s'intégrer.

L'offre doit être complète comprenant :

- La fourniture et pose des jeux,
- La mise en place d'un revêtement de sécurité conforme à la réglementation et prenant en compte l'environnement dans lequel il s'inscrit,
- La fourniture et pose de la signalétique réglementaire.

Sept sociétés spécialisées dans ce type d'équipements ont été consultées. 6 ont répondu.

Suite à l'analyse des offres, la commission propose de retenir la proposition de la société SDU de Guidel (56) pour un montant de 28 578,88 € HT.

Madame Avenel présente au Conseil Municipal le projet retenu.

Le projet se décompose comme suit :

- o Deux structures avec toboggan

- Un panneau manipulation
- Un jeu tunnel
- Un circuit de jeux voitures
- Pose du matériel
- Fourniture et pose de sol coulé
- Panneau d'information
- Test de conformité

Les financements obtenus pour ce projet sont rappelés :

- Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 59 500 €
- Département au titre du Soutien à l'investissement des communes : 40 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet d'aménagement de l'aire de jeux du Jardin du Magnolia,

De retenir l'offre de la société SDU de Guidel (56) pour un montant de 28 578,88 € HT,

D'autoriser Madame Le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents utiles à cette affaire.

5 – Ressources Humaines – Avancement de grade 2024 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Les avancements de grade proposés pour l'année 2024 concernent 1 poste :

- Filière technique :
 - 1 avancement de grade en catégorie C : Adjoint Technique Territorial principal de 1^{er} classe à temps non complet (32/35^{ème})

La modification du tableau des effectifs, préalable à la nomination de l'agent par arrêté du Maire, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des effectifs de la commune de Bécon Les Granits,

Vu la proposition présentée par le Centre de Gestion de Maine et Loire au titre des avancements de grade 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer, à compter du 1^{er} août 2024, un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32/35^{èmes} pour permettre l'avancement au grade de l'agent classé actuellement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32/35^{ème}), et de supprimer ce poste.
- D'adopter la modification du tableau des effectifs en ce sens.

6 – Terres agricoles communales au Bois Guignot – Bail de location

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bail signé avec l'EARL des Sables représenté par Monsieur BREUIL, agriculteur, pour les terres dont la commune est propriétaire d'une superficie 9 ha 21 a 11 ca aux abords de la station d'épuration est arrivé à échéance le 31 décembre 2023 suite à son départ à la retraite.

Il est proposé de renouveler le bail à compter du 15 avril 2024 sur les mêmes conditions avec un nouvel exploitant, Monsieur David PELE domicilié Le Grand Druyer à St Clément de la Place :

- Durée : 9 années soit du 15 avril 2024 au 14 avril 2032.
- Loyer : 112,04 € (tarif en vigueur au 15.04.2024) l'ha
- Surface louée : 9 ha 21 a 11 ca
- Le fermage sera actualisé chaque année selon les variations de l'indice des fermages dont la

composition et l'évolution sont déterminées par la loi n°5-2 du 2 janvier 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
De donner son accord sur le renouvellement du bail de location des terres communales situées au Bois Guignot avec Monsieur David PELE à compter du 15 avril 2024 aux conditions proposées,
D'autoriser Madame le Maire à signer ledit bail.

7 – Convention de prêt de matériel avec la commune de Saint-Augustin-des-Bois

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, les communes de Bécon-les-Granits et Saint-Augustin-des-Bois ont engagé une démarche de mutualisation de leurs moyens administratifs, techniques et organisationnels : groupement de commandes : études, matériel, recrutement d'un agent en communication et assistance administrative, prêt de matériel des services techniques.

La mise à disposition de matériel d'entretien notamment pour les terrains de football des deux communes ayant été réalisée depuis plusieurs années, il y a lieu d'établir une convention de prêt de matériel afin de définir les modalités de mise à disposition entre les deux communes.

Les termes de la convention sont présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
D'approuver les termes de la convention de prêt de matériel respectif, à intervenir entre les communes de Bécon-les-Granits et Saint-Augustin-des-Bois,
D'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention et tout document utile à ce dossier.

8 – Écoles primaires – Prise en charge des frais de déplacement pour le passage de la Flamme olympique le 28 mai 2024 au Lion d'Angers

Madame le Maire expose que, dans le cadre du passage de la Flamme olympique qui aura lieu 28 mai 2024 au Lion d'Angers, il est proposé une prise en charge des frais de déplacement pour les deux écoles primaires (aller-retour).

Le coût global des frais de déplacement des élèves des deux écoles primaires de Bécon les Granits correspondant à la location de 2 cars pour l'école Léonard de Vinci et 3 cars pour l'école Saint Louis pour un montant total de 1 748 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
D'accepter la prise en charge des frais de déplacement pour le passage de la Flamme olympique des deux écoles primaires de Bécon les Granits d'un montant total de 1 748 €,
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

9 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport d'activités 2023

Madame Le Maire rappelle que les établissements publics de coopération intercommunale sont tenus d'établir un rapport annuel retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou est présenté à l'assemblée.

Le document a été transmis par mail à chaque membre du Conseil Municipal.
Le rapport retrace l'activité de l'établissement dans les différents domaines de compétences.

Vu le rapport soumis à sa présentation,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités présenté au titre de l'année 2023 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

10 - Budget Commune – Admission en non-valeur

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BAREL, Trésorier de la commune, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541- Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

Suite à un jugement de rétablissement personnel entraînant l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs du Tribunal Judiciaire d'Angers, il convient d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 3 434,32 € concernant les années 2015 à 2021.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6541-Créances admises en non-valeur du budget principal 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2015 à 2021 pour un montant total de 3 434,32 €,

D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette affaire.

11 – Election Européennes du 9 juin 2024 – Tableau des permanences des bureau de vote

Le planning des tours de garde pour les élections européennes du 9 juin 2024 est établi. Il sera ensuite transmis par courriel aux élus pour validation.

12- Achats :

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Service technique	Tables, chariot, bancs	Direct Collectivités	6 326,00 €	7 591,20 €	c/2188
Service technique	Panneaux de signalisation	Self Signal	128,74 €	165,29 €	c/2152
Service technique	Tondeuse Husquvarna	Verger Motoculture	1 132,50 €	1 359,00 €	c/2158
Mairie	Bureau 2 places	Manutan	2 391,35 €	2 882,82 €	c/21848

13 – Décisions du Maire :

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

- Finances : Considérant la nécessité de réaliser une ligne de trésorerie afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, Vu l'examen des 3 offres présentées, la proposition du Crédit Mutuel a été retenue pour un montant de 250 000 €.

14- Affaires générales et informations diverses

- Contestation Modification N°2 du PLU - Recours en annulation et Contestation Révision du PLU – Recours en annulation partielle : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les deux requêtes déposées par Mme de Maillé contre la commune de Bécon les Granits auprès du Tribunal Administratif de Nantes ont été rejetées.

15 – Rapports des commissions

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
 - Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux : suite à la consultation lancée pour cette opération, une offre a été reçue qui est en cours d'analyse.
 - Rénovation énergétique de l'école élémentaire : l'avant-projet est en cours de conception par l'Agence Grégoire, Architectes.

- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - Journée citoyenne le 25 Mai 2024 : Au programme : ramassage des déchets sur la commune, café à l'EPHAD et ensuite plantations d'espaces et entretien d'un poulailler, temps d'activités des élus du Conseil Municipal d'Enfants avec les aînés.

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
 - Label Ville active et sportive : la commune a déposé son dossier afin d'obtenir ce label en 2024 dans un objectif de valorisation de toutes les actions et projets menés dans le domaine du port sur la commune.
 - Terre de jeux 2024 : Journées Olympiques des 16 et 17 Mai 2024 : 269 élèves des deux écoles seront accueillis sur ces deux journées au cours desquelles plusieurs disciplines sportives seront proposées aux couleurs des jeux : basket, escrime, hand, ...une journée est prise en charge par la municipalité et l'autre journée par le Département 49. Dans le cadre de Terre de Jeux, la commission Sport par l'intermédiaire de Philippe CALVEZ a sollicité la venue du footballeur professionnel Pierrick CAPELLE, capitaine d'Angers SCO pour une rencontre avec les élèves de l'école Léonard de Vinci. Le lendemain, ce sont trois pongistes qui sont venus à la rencontre des enfants : le Béconnais David PILARD, entraîneur des Loups d'Angers, son fils Nathan, champion de France simple minimes et Matéo BOHEAS, vice-champion paralympique aux JO de Tokyo.
 - Associations : une rencontre a eu lieu avec les représentants de l'APEEP afin de leur apporter une solution pour un local de stockage plus grand. Le local de la Courtille serait adapté après quelques travaux d'aménagement. L'association IACA est à la recherche d'un nouveau président afin de pouvoir assurer la continuité des activités de l'association notamment l'organisation du marché de Noël début décembre.
 - La prochaine commission est fixée le 15 Mai 2024.
 - Rappel : Forum des associations et inauguration des nouveaux vestiaires de football le samedi 1^{er} juin 2024.

- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
 - Bulletin municipal : la nouvelle version du bulletin « Bécon le Mag » sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres fin mai 2024.
 - Programmation de l'été : le programme est finalisé et paraîtra sur les différents supports de communication.
 - Accueil des Québécois du 6 au 13 juillet 2024 : le programme des festivités est présenté avec notamment le temps fort, la soirée de gala du 12 juillet 2024.

- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*
 - Voirie rurale : la réfection des deux chemins « La Lande Huard » et « La Perrière » a été réalisée.

Fin de la séance à 22 h 30.